



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 12311

### Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonctionnement de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes créé par la loi n° 95-116 du 4 février 1995. Elle lui rappelle qu'après différents reports, les élections au conseil de cet ordre n'ont toujours pas été organisées. Elle lui indique que les masseurs-kinésithérapeutes et leurs organisations professionnelles sont légitimement impatients. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les éventuelles raisons qui motiveraient ce retard et, le cas échéant, les mesures retenues afin d'organiser ces élections dans les meilleurs délais.

### Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé ont mis en place un groupe de travail avec les représentants des professions paramédicales travaillant en ville. La concertation avec les représentants des infirmières et infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des orthophonistes et des orthoptistes exerçant en ville, a été confiée à Mme Anne-Marie Brocas. Les travaux menés dans ce cadre ont porté sur l'adaptation des compétences professionnelles aux progrès de la science et des techniques, l'évolution de la démographie des professions et des conditions de leur exercice compte tenu des transformations de l'organisation du système de santé et des conditions de gestion des nomenclatures des actes professionnels et d'encadrement des pratiques nécessaires à la promotion de la qualité des soins. Le rapport de Mme Brocas, qui a été rendu public il y a quelques semaines, étudie également la question des instances de coordination dans lesquelles les auxiliaires médicaux sont ou devraient être représentés, pour l'ensemble de ces questions, au niveau national et au niveau régional.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12311

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1737

**Réponse publiée le :** 1er février 1999, page 619